

# Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **25 (1880)**

Heft 17

PDF erstellt am: **18.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la section administrative du matériel de guerre fédéral ; dans le but d'en effectuer le contrôle, on lui transmettra un état, par ordre d'armes, des hommes passant à la landwehr ou libérés du service.

§ 13. Les cantons pourvoient à ce que les commandants d'arrondissement inscrivent le passage des sous-officiers et des soldats dans la landwehr, à page 7 de leur livret de service, et à ce que la nouvelle incorporation soit inscrite à page 6 du même livret.

On attestera de même, à page 7 du livret de service, que les hommes nés en 1836 ont achevé leur temps de service.

Il est du ressort des cantons de réclamer et de renvoyer les livrets de service aux intéressés.

§ 14. Les cantons pourvoient en outre à ce que les commandants d'arrondissement communiquent immédiatement aux teneurs des contrôles de corps les mutations provenant du passage dans la landwehr et de la sortie de celle-ci. Pour les corps de troupes fédéraux, ces communications seront faites par l'entremise du chef de l'arme.

§ 15. Les travaux préliminaires d'épuration des contrôles et des livrets de service pourront être commencés immédiatement.

§ 16. Les cantons porteront la présente publication à la connaissance des intéressés et mentionneront spécialement dans leurs publications, pour ceux qui passeront à la landwehr, les corps dans lesquels ils seront transférés à teneur des lois et des ordonnances sur la matière.

Berne, le 1<sup>er</sup> octobre 1880.

Département militaire suisse : HERTENSTEIN.

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

D'après une statistique empruntée à la publication récente de M. le colonel Feiss<sup>1</sup>, l'armée suisse compte 202,479 hommes, soit 105,425 hommes pour l'élite, y compris 4316 officiers. M. Feiss constate que chaque année le nombre des jeunes gens physiquement aptes au service va en diminuant. En 1877, la proportion des recrues aptes, relativement au nombre des jeunes gens passant la visite, était de 57 % ; en 1878, cette proportion est tombée au 48 %, pour remonter en 1879 à 49 % et redescendre en 1880 à 43 %.

Certes, ce n'est pas brillant ; mais il est permis de se demander si les experts-médecins ne sont pas un peu trop sévères, et si l'on ne songe pas parfois à remplir la caisse fédérale plutôt qu'à grossir le nombre des recrues — dit avec raison le *Journal de Genève*.

En 1879, les cantons seuls ont dépensé pour le militaire l'énorme somme de 1,011,227 fr., dont 644,103 fr. pour l'administration, 209,437 francs pour matériel de guerre, 65,325 fr. pour l'entretien des casernes et des places d'armes ; 62,067 fr. pour subsides aux sociétés de tir libres et 30,295 fr. pour le service militaire cantonal.

Cette somme se répartit comme suit par cantons : Zurich 111,970 fr., Berne 211,411, Lucerne 42,800, Uri 5182, Schwytz (pour 1878) 7,989, Obwald 1,868, Nidwald 3834, Glaris 12,198, Zoug 7,615, Fribourg 57,839, Soleure 25,867, Bâle-Ville 26,260, Bâle-Campagne 12,575, Schaffhouse 18,100, Appenzell Rh.-Ext. 28,976, Appenzell Rh.-Int. 2,118, St-Gall 57,294, Grisons 30,100, Argovie 42,490, Thurgovie 14,988, Tessin 62,198, Vaud 83,714, Valais 25,595, Neuchâtel 57,314, et Genève 60,932 fr.

<sup>1</sup> *Das Wehrwesen der Schweiz*, 2<sup>e</sup> édition, 1 vol. in-8. Orell-Füssli, Zurich, 1880.